

LES PLACEMENTS DE L'ASSURANCE

ANNÉE 2024

S y n t h è s e

Au 31 décembre 2024, les placements des entreprises d'assurance s'élèvent à 2 619,0 Md€ (+70,6 Md€ par rapport à 2023), soit l'équivalent de 90 %¹ du PIB français. Les entreprises d'assurance vie et mixtes en détiennent 89 % (66 % au titre des fonds en euros et de leurs fonds propres, 23 % en représentation des engagements en unités de compte) et les entreprises non-vie 11 %.

Les placements des assureurs ont augmenté de +2,8 % par rapport à fin 2023. Cette hausse est en majeure partie due à un effet prix positif (Cf. *Annexe statistique, T1b*), mais également à des investissements nets positifs, notamment liés à la bonne performance de la collecte en assurance vie et principalement issus de la poche UC. Bien que l'année 2024 ait été marquée par un climat politico-économique incertain, engendrant un phénomène de volatilité sur les marchés et une sous performance des actions françaises, la diversification géographique du portefeuille des assureurs et la bonne performance des marchés européens et américain a permis ces bonnes performances. Les marchés obligataires « corporate » et courts termes ont également bien résisté, malgré des actifs souverains français en dégradation (+64 pdb pour l'OAT à 10 ans) dans un contexte budgétaire français sous tension.

La part des investissements à destination des entreprises s'élève à 65,6 %, soit 1 671,0 Md€, principalement sous la forme d'actions pour 24,5 % (+0,8 pp), d'obligations émises par des entreprises pour 34,0 % (+0,2 pp) et d'actifs immobiliers d'entreprises (bureaux, commerces, entrepôts...) pour les 6,4 % restants (-0,7 pp). Près de la moitié de ces investissements (802,4 Md€) finance des sociétés françaises.

La part détenue en obligations souveraines représente 617,9 Md€, soit 23,6 % des placements. Cette part est marginalement en recul -0,015 pp par rapport à 2023. Une majorité de ces obligations souveraines est localisée en France (54,5 %) (Cf. *Annexe statistique, T1c*), et dans le reste de l'Union Européenne (36,8 %).

Les assureurs ont de nouveau allongé la durée de leur portefeuille d'obligations souveraines.

2024 a marqué un tournant avec un possible début de cycle d'allègement des taux directeurs dans la plupart des économies avancées. Dans cette lignée, la durée moyenne des obligations souveraines s'allonge de +0,7 années et atteint 9,8 ans dans les contrats vie et de +0,3 années pour atteindre 7 ans dans les contrats non-vie (Cf. *Annexe statistique, T1d*). S'agissant des obligations d'entreprises, leur durée moyenne n'augmente que plus marginalement (+0,1 année). Par suite, la part des obligations d'Etat d'échéance moyen terme² et long terme a augmenté sur 2024, atteignant respectivement 6,0 % et 46,4 % dans le fonds général des assureurs vie (après 3,8 % et 44,6 % à fin 2023). *A contrario* elle n'augmente que très faiblement à moyen terme et se réduit à long terme chez les assureurs non-vie (Cf. *Annexe statistique, T1c*).

En 2024, les placements des Français augmentent de +70,6 Md€, dont 56,3 Md€ pour les seuls placements en unité de compte (21 % du stock seulement). Cette évolution est liée à l'action conjuguée (i) d'un flux d'investissement net très positif (+30,4 Md€), favorisé par le dynamisme de la collecte, et (ii) d'effets de valorisation très favorables grâce au dynamisme des places boursières (+23,3 % pour le SP500, +8,3 % pour l'Euro stoxx) ayant conduit à un effet prix de +40,2 Md€ (dont +31,2 Md en UC) en fin d'année (Cf. *Annexe statistique, T1c*).

Les nouveaux placements en UC ont porté majoritairement sur des actifs obligataires.

Les assureurs proposant des UC ont ainsi priorisé les placements obligataires (+42,7 Md), la diversification des actifs via les titres structurés (+10,1 Md€, soit +154,2 %), ainsi que le capital-investissement et les fonds d'infrastructures (respectivement +30,3 % et +14,2 %).

En considérant l'ensemble du secteur de l'assurance, ie. y compris mutuelles, institutions de prévoyance et réassureurs mais (hors ORPS), le financement de l'économie française s'élève à 1 185 Md€ :

- 890 Md€ en faveur du financement des entreprises, dont 400 Md€ en titres de créances, 419 Md€ en actions et 71 Md€ en crédits. 36 % des investissements envers les entreprises s'adressent aux sociétés non financières.
- 295 Md€ pour le financement des administrations publiques françaises.

¹ [Les comptes de la Nation en 2024](#)

² Obligations d'échéance à 5 ans

Chiffres clés :

Allocation par actifs en Md€	2023	2024	Var
- Placements des entreprises non-vie	267,4	285,8	+6,9%
- Placements des entreprises vie et mixte (hors UC)	1 739,3	1 735,2	-0,2%
- Placements en UC	541,6	597,9	+10,4%
Total des placements (après transparence des OPC)	2 548,4	2 619,0	2,8%
% Actions	23,7%	24,5%	+0,8pp
% Obligations souveraines	23,9%	23,6%	-0,4pp
% Obligations d'entreprises	33,7%	34,0%	+0,2pp
% Immobiliers	7,1%	6,4%	-0,7pp
% Prêts	3,3%	3,2%	-0,1pp
% Trésorerie et dépôts	4,2%	3,9%	-0,3pp
% Autres	4,0%	4,5%	+0,5pp

Allocation géographique en Md€		Total Assurance		dont Assurance vie	
Actifs	Zone	2024	Part	2024	Part
Actifs d'entreprises	France	802,4	30,6%	665,7	29,0%
Obligations souveraines	France	336,4	12,8%	295,2	12,9%
Autres actifs	France	225,0	8,6%	189,3	8,3%
Actifs d'entreprises	UE	498,1	19,0%	434,8	19,0%
Obligations souveraines	UE	227,2	8,7%	176,1	7,7%
Actifs d'entreprises	Reste du monde	370,5	14,1%	361,2	15,8%
Obligations souveraines	Reste du monde	54,2	2,1%	76,6	3,3%
Autres actifs	Hors France	105,0	4,0%	93,4	4,1%

Financement de la relance durable en Md€	2023	2024	Var
Fonds labélisés Finance durable ¹	241,2	154,5	-35,9%
Fonds de capital investissement	42,1	45,0	+6,8%
PME / ETI	106,5	107,7	+1,2%
Infrastructures	62,3	67,1	+7,7%

¹Liste des actifs labellisés arrêtée au 31 décembre 2024



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.